



Séparation sans mariage avec 1 enfant

Par **ys13**, le **18/01/2009** à **09:45**

bonjour, depuis des années ma compagne (nous ne sommes pas mariés) me menaçait de séparation, proclamait notre parfaite incompatibilité et aujourd'hui, après 17 ans, j'ai décidé de me séparer d'elle. La vie commune devenait impossible pour nous trois, nous avons un garçon de 12ans. Notre logement m'appartient, il a été payé par mes soins. Nous avons un salaire identique. Moi j'ai qq biens immobiliers non productifs car sous emprunt pendant encore plusieurs années. Ma compagne me réclame des indemnités pour "le temps passé ensemble" quel serait la pension alimentaire compte tenu que nous avons trouvé une formule de garde alternée (2/3 elle - 1/3 moi) calée sur ses horaires car elle travaille en posté. comment se séparer proprement et avec officialisation ? est-ce qu'un document rempli chez le juge des affaires familiales suffit et quel est le coût ??? Merci pour votre aide et pour vos conseils

Par **domi**, le **18/01/2009** à **11:55**

bonjour, dans la mesure où vous n'êtes pas mariés, il vous faut saisir le JAF au tribunal de grande instance par LRAR, vous n'avez pas besoin d'un avocat. Concernant le montant de la pension, c'est le JAF qui décidera après avoir étudié les revenus de chacun. Essayez de vous mettre d'accord sur le maximum de points ! Domi

Par **ys13**, le **18/01/2009** à **17:07**

Merci pour votre réponse rapide. On fera effectivement le maximum pour se mettre d'accord. Pensez-vous qu'en dehors la pension alim. une indemnité puisse être exigée ? nje

vais essayer de trouver sur internet qq infos sur le montant des PA, on gagne chacun 1700 et je n'ai pas la moindre idée de ce que je devrais déboursier pour mon fils, sachant qu'il soit en garde alternée 1/3 chez moi.rnrnencore merci pour tout.

Par **domi**, le **18/01/2009** à **17:10**

Bonjour , ne cherchez pas d'infos sur la PA ! seul le juge pourra la déterminer après avoir examiné salaires et charges de chacun !Concernant l'indemnité , votre compagne travaille mais là pareil , c'est le JAF qui décidera . Domi